

En 2019, des aides financières importantes

Ne passez pas à côté des aides simples et accessibles pour l'achat de votre chaudière à granulés de bois. Elles peuvent représenter plusieurs milliers d'euros. Profitez-en !

Le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique CITE*

30 %
50 %

Le crédit d'impôt est une aide permettant à tous, que vous soyez imposables ou non, d'être remboursés d'une partie de vos dépenses pour l'achat et l'installation de votre chaudière et/ou de votre système solaire thermique ÖkoFEN.

Sur la matériel

Crédit d'impôt accessible à tous, sans conditions de ressources :

- 30 % du prix TTC du matériel éligible. (chaudière avec régulation, système d'alimentation en granulés, ballon d'eau chaude sanitaire si raccordé à la chaudière, systèmes solaires thermiques).

Sur la main d'oeuvre

Crédit d'impôt accessible selon conditions de ressources si vos revenus sont inférieurs aux seuils «revenus modestes» de l'ANAH dans le tableau ci-dessous :

- 30 % du prix de la main d'oeuvre pour la pose d'une chaudière ou d'un système solaire thermique ÖkoFEN.
- 50 % pour l'enlèvement d'une cuve fioul.

AVERTISSEMENT : les modalités sont indicatives et peuvent changer. Voir sur www.faire.fr

Le CITE est cumulable avec le **Chèque Eco Energie (CEE)** ou la **Prime Coup de Pouce** et l'aide «**Habitez mieux agilité**» de l'ANAH. Pour cumuler le crédit d'impôt avec une autre aide de l'Etat, il faut déduire du montant éligible les autres aides avant d'appliquer le taux de 30 % du crédit d'impôt.

Les aides de l'ANAH*

AIDE
ANAH

Une aide pouvant couvrir la moitié des dépenses

L'aide «Habiter Mieux agilité» peut financer de **35 % à 50 %** du montant des travaux HT, selon vos conditions de ressources :

- si vous vous situez dans la catégorie «ressources très modestes» : 50 % du montant total des travaux HT.
- Si vous vous situez dans la catégorie «ressources modestes» : 35 % du montant total des travaux HT.

Pour savoir si vous êtes éligible : www.anah.fr

Conditions de ressources pour le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique CITE et les aides de l'ANAH

Revenu fiscal de référence du foyer (revenus modestes)						Revenu fiscal de référence du foyer (revenus très modestes)					
Nombre de personnes dans le ménage						Nombre de personnes dans le ménage					
1	2	3	4	5	+1	1	2	3	4	5	+1
AUTRES RÉGIONS						AUTRES RÉGIONS					
18 960 €	27 729 €	33 346 €	38 958 €	44 592 €	+ 5 617 €	14 790 €	21 630 €	26 013 €	30 389 €	34 784 €	+ 4 385 €
RÉGION ILE DE FRANCE						RÉGION ILE DE FRANCE					
24 918 €	36 572 €	43 924 €	51 289 €	58 674 €	+7 377 €	20 470 €	30 044 €	36 080 €	42 128 €	48 198 €	+6 059 €

Une TVA allégée*

TVA
5,5 %

L'installation et l'achat d'une chaudière à granulés de bois et/ou d'un système solaire thermique bénéficient d'une TVA réduite à 5,5 % pour un logement achevé depuis plus de 2 ans.

Eco-prêt à Taux zéro*

ECO-PRÊT
TAUX 0

Une procédure simplifiée

Un prêt à taux zéro pour faciliter le financement de votre installation, pour un logement de plus de 2 ans.

Prime Coup de Pouce

3 000 €
4 750 €

Pour le remplacement d'une chaudière fioul ou gaz

Cette aide est versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), elle se substitue au CEE quand elle est utilisée.

Elle est valable pour une chaudière à granulés ÖkoFEN, en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz ou charbon (hors chaudière à condensation).

- 3 000 € pour tous et sans conditions de ressources !
- 4 750 € pour les revenus modestes et très modestes !

Elle est cumulable avec le CITE et l'aide « Habitez Mieux agilité » de l'ANAH.

Le Chèque Eco Energie*

ECO
CHÈQUE
ENERGIE

Egalement appelé **Certificat d'Économies d'Énergie (CEE)**, le Chèque Eco Energie est valable pour une chaudière ÖkoFEN. Il n'est pas soumis à conditions de ressources.

Le montant varie selon la zone géographique où est réalisée l'installation. Ce chèque est cumulable avec le CITE et l'aide « Habitez mieux agilité » de l'ANAH.

TOP : Ces montants sont doublés pour les revenus très modestes (voir tableaux ci-dessous).

Ces montants sont réévalués régulièrement.

Conditions de ressources pour la Prime Coup de Pouce et le Chèque Eco Energie (CEE)

Revenu fiscal de référence du foyer (revenus modestes)					
Nombre de personnes dans le ménage					
1	2	3	4	5	+ 1
AUTRES RÉGIONS					
18 409 €	26 923 €	32 377 €	37 826 €	43 297 €	+ 5 454 €
RÉGION ILE DE FRANCE					
24 194 €	35 510 €	42 648 €	49 799 €	56 970 €	+7 162 €

Revenu fiscal de référence du foyer (revenus très modestes)					
Nombre de personnes dans le ménage					
1	2	3	4	5	+ 1
AUTRES RÉGIONS					
14 360 €	21 001 €	25 257 €	29 506 €	33 774 €	+ 4 257 €
RÉGION ILE DE FRANCE					
19 875 €	29 171 €	35 032 €	40 905 €	46 798 €	+5 882 €

Tableau récapitulatif des aides selon les conditions de ressources du ménage

	Sans conditions de ressources	Selon conditions de ressources		Sans conditions de ressources	Selon conditions de ressources
CITE 30 % sur matériel éligible*	●		Certificat d'Économie d'Énergie CEE*	●	
CITE 30 % sur la pose chaudière ÖkoFEN ou solaire thermique*		●	Certificat d'Économie d'Énergie CEE bonifié*		●
CITE 50 % sur la dépose cuve fioul*		●	Aide ANAH «habitez mieux agilité»*		●
Prime Coup de Pouce 3 000 €*	●		TVA allégée à 5,5 %*	●	
Prime Coup de Pouce 4 750 €*		●	Eco-prêt à taux zéro*	●	

***AVERTISSEMENT :** les montants et les modalités décrites sur cette page sont indicatifs et peuvent changer selon les conditions en vigueur. Détails et conditions de ces aides financières sur www.okofen.fr ou www.faire.fr, et bien sûr auprès de votre **Espace Info Energie « Faire »**.